

Monsieur HOURIEZ Jacques
25 avenue de la Rostagne
06160 Juan les Pins

Monsieur Dominique Vian
Préfet des Alpes Maritimes
Centre Administratif Départemental
(CADAM) Route de Grenoble 06286
NICE CEDEX

Antibes, le 12 Janvier 2008
Objet : Ecologie
Courrier Recommandé AR

Monsieur le Préfet,

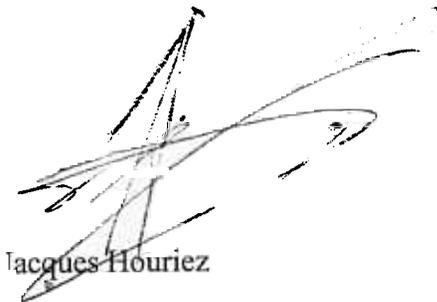
Je découvre sur le site web « <http://rostagne.free.fr> » collectif des riverains de l'Avenue de la Rostagne du quartier du Ponteil qu'un des riverains par courrier en date du 28 octobre 2007 est intervenu auprès de Monsieur Le Ministre Jean Louis Borloo Ministre de L'Ecologie et du Développement Durable qui vous a transmis le dossier de la Bastide du 17ème siècle LaVerne qui est répertoriée dans l'inventaire du patrimoine bâti à protéger et dont le parc subit actuellement de graves modifications esthétiques, avec espérons un avis favorable concernant cette démarche de protection commune à tous.

Très personnellement sensibilisé que le caractère écologique que doivent garder les villes et notamment et égoïstement le quartier du Ponteil ou avec mon épouse nous avons élu domicile. Je n'en reste pas moins contrarié de voir au centre ville disparaître des bordures d'arbres sur les avenues comme notamment le début du boulevard Wilson en partant de la Place De Gaulle et n'être remplacé que par quelques palmiers, tout autant que dernièrement la coupe d'un platane en bonne santé Place Guillemer près du monument classé qu'est la Porte de France. Par contre tous aussi heureux de voir les platanes de la Place De Gaulle qui ont été remplacés à nouveau, s'étoffer dans leur nouveau cadre.

Je saurai plus vous dire que le site WEB précité devenant écologiquement très parlant avec le concours de tous.

Souhaitant vivement que vous puissiez par conviction personnelle avoir votre soutien et avis favorable, vos vœux 2008 dans NICE MATIN du 4 janvier m'encouragent à ne pas en douter.

A vous lire ou rencontrer, je vous prie d'accepter Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques Houriez

Copie pour information au site Web des riverains